

PERIGNY, le 28 novembre 2006

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales
Z.I. - 7, rue A. Bergès
17184 PERIGNY CEDEX
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19
Mél : sub17.drيره-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

VO 17 AUTO PIECES
à Chambon
Agrément VHU

Rapport de l'Inspection des Installations Classées,

Par dossier présenté le 15 novembre 2006, M. Jacques BERTON, gérant de la SARL VO 17 Auto, sollicite l'obtention de l'agrément prévu à l'article 9 du décret du 1^{er} août 2003 pour son établissement de Chambon.

Le dossier comprend :

- les renseignements relatifs à l'identification de la société,
- l'engagement du demandeur de respecter les obligations du cahier des charges des démolisseurs de véhicules usagers,
- la référence à l'arrêté préfectoral d'autorisation (6 novembre 1992)
- l'attestation de conformité aux dispositions de l'arrêté préfectoral, de la circulaire ministérielle du 10 avril 1974 et des exigences mentionnées à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, établie par un organisme tiers accrédité (AB),
- les engagements en réponse aux non conformités relevées ainsi que les justificatifs de réalisation des travaux.

A l'examen des pièces, il apparaît que le dossier répond aux dispositions de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005.

Cet établissement dispose de l'arrêté préfectoral du 6 novembre 1992 qui nécessite quelques précisions additionnelles.

Dans ces conditions, nous proposons qu'une suite favorable soit accordée à la demande d'agrément, par arrêté préfectoral complémentaire dont projet ci-joint et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.